

07 juin 2025

Attention aux nouvelles
priorités à droite pour les intersections
de la Grande Rue sur toute la partie



en travaux

+ vitesse limitée à



Calendrier des travaux de la Grande Rue pour le mois de juillet

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Jeudi 10/7 | | Les véhicules devront être sortis en fin de journée. => stationnement dans les rues adjacentes pour les riverains de la Grande rue et l'Orée du Bois |
| Vendredi 11/7 |  | fermeture totale de la route du matin au soir |
| Samedi 12/7 au lundi 14/7 | | circulation rétablie normalement |
| Lundi 14/7 | | Les véhicules devront être sortis en fin de journée. => stationnement dans les rues adjacentes pour les riverains de la Grande rue et l'Orée du Bois |
| Du mardi 15/7 au vendredi 18/7 |  | fermeture totale et continue de la route Aucune possibilité de circuler en voiture. Trottoirs accessibles pour les piétons Durant cette période, la ligne de bus ne desservira pas Audeux. Le dernier arrêt sera assuré à Noironte. |

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 Mail : commune.audeux@orange.fr

Ouverture au public : mardi et vendredi - de 14h00 à 18h00



IntraMuros

Téléchargez IntraMuros, l'application
de votre commune :

<https://welcome.intramuros.org>

Site de la commune : www.audeux.eu

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement:

Mme Agnès Bourgeois (maire) au 06 87 71 56 51

Mme Estelle Grundisch (adjointe)

M. Thibaud Binétry (adjoint)

Réunion du conseil municipal

2 juin 2025

Travaux de voirie

Un retour a été effectué sur le démarrage des travaux de voirie, accompagné des ressentis exprimés par les conseillers municipaux ainsi que par les habitants présents lors du conseil.

- La mise en place des **priorités à droite** a été source de confusion pour de nombreux usagers. Bien que les panneaux soient installés, d'anciens marquages au sol restent visibles, ce qui rend la lecture de la signalisation peu claire. Il est rappelé que, conformément au Code de la route, la signalisation verticale (panneaux) prévaut sur la signalisation horizontale (au sol). Afin de renforcer la lisibilité, des panneaux "Carrefour modifié" ont été commandés.
- Des dégradations ont été constatées sur l'enrobé des trottoirs, en raison du passage et du stationnement de véhicules sur ces surfaces non prévues à cet effet.
- Un rappel a été formulé concernant le caractère public des places de stationnement dans la rue, accessibles à l'ensemble des usagers.
- Une étude est en cours concernant l'entrée du nouveau lotissement. La mise en place d'une priorité à droite est envisagée, mais la configuration des lieux, notamment un cône de visibilité restreint, impose une réflexion approfondie.
- Les travaux de mise en place de l'enrobé sur la chaussée débuteront à partir du 11 et jusqu'au 18 juillet 2025, après la fin de l'année scolaire et l'arrêt des bus scolaires.
- Cette phase inclura également l'installation des plateaux surélevés et le rabotage de la chaussée

Fermetures de voirie prévues :



- **Vendredi 11 juillet : fermeture totale de la route du matin au soir.**
- **12, 13 et 14 juillet : circulation rétablie normalement.**
- **Du 15 au 18 juillet : fermeture totale et continue de la route.**

Les 10 et 14 juillet, les véhicules devront être sortis de la Grande Rue et l'Orée du Bois si vous avez besoin de les utiliser pendant les périodes de fermeture de route

Durant cette période, la ligne de bus ne desservira pas Audeux. Le dernier arrêt sera assuré à Noironte.

Nommage et numérotation du nouveau lotissement

Le conseil municipal a validé le nom du nouveau lotissement :

**Impasse des
Prés Vallecin**

Concernant la numérotation des lots :

- Le côté droit de l'impasse (comportant 6 lots) sera numéroté en nombres pairs.
- Le côté gauche (également 8 lots) sera numéroté en nombres impairs.

Le lot 14, qui sera le numéro 1 de l'impasse, comprendra trois logements.

Il sera donc décliné en 1A, 1B et 1C.

À noter : conformément aux recommandations de la plateforme data.gouv.fr, il est conseillé de ne pas mélanger au sein d'une même rue les suffixes de type A, B, C avec des suffixes tels que bis, ter, quater, afin de garantir une numérotation claire et cohérente.

Ecole

Le déménagement de l'école d'Audeux est prévu à compter du 6 juillet 2025, date de début des vacances d'été. Les travaux d'aménagement à l'école de Noironte sont en bonne voie et respectent le calendrier prévu. Aucun retard majeur n'est à signaler à ce jour.

L'association Les Francas pourra commencer à transférer son matériel dès le 1er juillet, conformément au planning établi.

Une demande a été adressée à l'assureur en charge des locaux scolaires, afin de réévaluer les cotisations suite à la fermeture de l'école d'Audeux. Cette demande est actuellement à l'étude.

Une réunion entre les maires des communes d'Audeux, Chaucenne et Noironte a eu lieu afin de discuter de la nouvelle répartition des charges au sein de l'école intercommunale, suite à la fermeture du site d'Audeux.

Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment :

- o Une répartition des coûts proportionnelle au nombre d'élèves par commune
- o Une répartition fixe par tiers, soit 1/3 pour chaque village.

Ressources humaines Encadrement pédagogique ATSEM

Actuellement, deux ATSEM interviennent au sein de l'école. À la rentrée prochaine, un des contrats en cours arrivera à son terme, tandis qu'un autre sera transformé en contrat à temps plein.

Entretien des locaux scolaires : L'agent polyvalent employé par la commune d'Audeux arrive au terme de six années de contrat. Conformément à la réglementation, il devient nécessaire de proposer un contrat à plus long terme. Cette situation fait actuellement l'objet d'un accompagnement par le Centre de Gestion, afin de définir la solution la plus appropriée. Le conseil municipal a voté favorablement pour autoriser Madame la Maire, à signer le nouveau contrat de l'agent, dès réception des éléments définitifs transmis par le Centre de Gestion. À ce jour, l'agent est recruté à 100 % par la commune d'Audeux, qui revend ensuite une partie de son temps de travail au RPI. Cela concerne un volume horaire de 10 heures hebdomadaires.

Dans la perspective d'une future réorganisation, où le SIVOM serait l'employeur direct des agents intervenant dans les écoles, le conseil municipal a voté en faveur du passage de ce volume horaire de 10 heures à 11 heures par semaine, amorçant ainsi une harmonisation progressive de la gestion des personnels.

Projet de Micro-crèche

Le principal point de blocage reste, à ce jour, la mise en place d'un compteur électrique dédié à la structure. Des études sont actuellement en cours avec ENEDIS afin d'identifier une solution technique adaptée.

La mairie a pris contact avec l'Aide aux communes pour être accompagnée dans la rédaction du bail.

Un avis juridique sera également sollicité auprès d'un notaire, dans le but de sécuriser le contrat aussi bien pour la commune que pour les futurs gestionnaires de la micro-crèche. Ce bail devra notamment clarifier les conditions relatives aux états des lieux d'entrée et de sortie.

Les futurs porteurs du projet ont formulé une demande d'autorisation pour installer une banderole dans le village afin d'annoncer l'ouverture prochaine de la micro-crèche.

• Calendrier prévisionnel :

Remise des clés : 15 juillet 2025

Début des travaux : 20 juillet 2025

Fin des travaux et ouverture : janvier 2026

Le conseil municipal a voté en faveur de l'exonération du loyer jusqu'au 1er septembre 2026, afin de laisser le temps nécessaire au lancement de l'activité.

Travaux de la Cure

Dans le cadre du projet de rénovation de la Cure, la municipalité a récemment rencontré les structures SICA Jura et SOLIHA. SICA Jura interviendra principalement sur les aspects architecturaux du projet, tandis que SOLIHA apportera son expertise technique ainsi qu'un accompagnement sur les possibilités de subventions.

Un calendrier prévisionnel a été établi :

- Fin juin 2025 : intervention des entreprises pour la prise de mesures. À cette occasion, l'accès au logement devra impérativement être rendu possible.
- Septembre 2025 : présentation d'un premier bilan d'étude. Celui-ci comprendra notamment une réflexion sur la pertinence de l'installation de panneaux solaires, la question d'une production d'eau chaude collective ou individuelle, ainsi que le choix du type de chaudière.
- Fin septembre 2025 : remise du bilan d'étude final, incluant un chiffrage détaillé du projet. • À la suite de cette étape : lancement des demandes d'autorisations administratives (permis) et consultations des entreprises.
- Mars 2026 : présentation de l'avant-projet, avec pour objectif un début des travaux en septembre 2026, sous réserve de validation du projet par la nouvelle équipe municipale.

Dégradations au stade de football

Des dégradations ont été constatées à plusieurs reprises dans le vestiaire du stade ainsi que dans le local de matériel.

Ces actes de vandalisme et les vols qui en ont découlé représentent une perte estimée à environ 6 000 € (cumul des dommages et du matériel dérobé).

Il est rappelé que la mairie assure uniquement les bâtiments communaux, mais pas le matériel appartenant aux associations, qui doivent veiller à leur propre couverture assurantielle pour les équipements entreposés.

Tribunal judiciaire

À la suite de dégradations commises il y a deux ans par deux jeunes habitants du village, le tribunal judiciaire a prononcé une sanction comprenant :

- 60 heures de travaux d'intérêt général (TIG) pour chacun des jeunes
- Le paiement d'une amende de 342 €.

La mairie est en réflexion quant aux types de travaux d'intérêt général qui pourraient être proposés dans ce cadre, en lien avec les compétences et l'encadrement disponibles au sein des services municipaux.

Fleurissement et végétalisation du village

Dans le cadre des travaux de voirie et de la création de nouvelles zones vertes, un projet de fleurissement et de végétalisation est en cours de développement, en partenariat avec le lycée professionnel François-Xavier. L'objectif est de proposer aux élèves un projet pédagogique complet, les impliquant de la conception à la réalisation des aménagements paysagers dans le village. Une demande de subvention est en cours de rédaction et sera prochainement transmise au Conseil départemental pour soutenir la mise en œuvre de ce projet.

PLUi – Réunions à venir

Une réunion sera organisée au mois d'octobre avec les personnes ayant participé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Une réunion publique ouverte à l'ensemble des habitants sera ensuite proposée pour présenter les évolutions du projet.

Installation d'un food truck

Un nouveau food truck, Julia's Truck, proposera prochainement ses services à Audeux, à raison d'une présence mensuelle.

L'enseigne est spécialisée dans les tartines généreuses, élaborées à partir de produits frais et 100 % locaux.

Il est rappelé que l'occupation du domaine public par un food truck nécessite obligatoirement le paiement d'un droit d'emplacement.

Le conseil municipal, favorable à l'arrivée de nouvelles activités sur la commune, a souhaité encourager cette dynamique sans imposer de contrainte financière excessive.

Il a donc été proposé de fixer ce droit d'occupation à un montant symbolique de 1 € par jour de stationnement.

Respect de l'environnement et du matériel communal

- Il est rappelé que les **cendriers installés devant la Maison Pour Tous** ne doivent pas être utilisés comme des poubelles. Des déchets y ont récemment été retrouvés.

Pour rappel, il est interdit d'abandonner ses déchets sans respecter les règles de collecte définie par la mairie (contenant, tri, jour de collecte)

*Ce manque de civisme, d'impolitesse, de manque de respect pour la société est punissable d'une amende de **135€** selon l'article 541-3 du Code de l'Environnement.*

- Il est également demandé aux **propriétaires de chiens** de ramasser systématiquement les déjections de leurs animaux afin de préserver la propreté des espaces publics.

Le bruit :

Arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs (Arrêté n°2005 1904 01841)

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h »

Les feux :

Réglementations applicables au brûlage (Règlement Sanitaire Départemental)

Article 23-3 : Le brûlage en plein air des déchets et débris de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations.

Article 84 : Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateurs individuels ou d'immeuble est interdite

Article L,541-2 : Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre.

URBANISME

Quelles déclarations faire pour mes travaux d'habitation ?

Ville de Besançon

Grand Besançon Métropole

PISCINE - JACUZZI

- Bassin jusqu'à 10M² : aucune formalité sauf pour *secteur ABF (renseignez-vous auprès du service ADS)
- Bassin entre 10 et 100M² : D.P.
- Bassin de plus de 100M² : P.C.
- Avec couverture > 1,80 M de hauteur : P.C. peu importe la superficie

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR

- Travaux d'entretien ou de réparation : aucune formalité
- Remplacement/création de fenêtres ou volets : D.P.
- Isolation par l'extérieur : D.P.
- Installation d'une pompe à chaleur : D.P.
- Réfection de toiture : D.P.
- Ravalement de façade : D.P. en *secteur ABF ou si délibération communale

CLÔTURE

Portail, clôture sur rue ou entre voisins (création, modification, suppression) : D.P. en *secteur ABF ou si délibération communale

ABRI DE JARDIN

- Jusqu'à 5M² : aucune formalité sauf *secteur ABF : D.P.
- De 5M² à 20M² : D.P.
- Au-delà de 20M² : P.C.

PANNEAUX SOLAIRES

Panneaux solaires en toiture : D.P.

AMÉNAGEMENT DES COMBLES

- Au-delà de 5M² de SDP créée : D.P.
- Au-delà de 20M² : D.P. ou P.C. avec recours à un architecte suivant la situation (renseignez-vous auprès du service ADS)

CARPORT

- Jusqu'à 20 m² : D.P.
- Plus de 20m² : P.C.

EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- Moins de 20M² : D.P.
- ENTRE 20 et 40 M² : D.P. ou P.C. avec recours à un architecte selon la situation (renseignez-vous auprès du service ADS)
- À PARTIR DE 40M² : P.C. avec recours à un architecte selon la situation



Service ADS | Accueil visiteurs
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mairie - 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex
03.81.61.51.22 - mail : permis.construire@grandbesancon.fr



P.C. : Permis de construire
D.P. : Déclaration préalable
*Secteur ABF : site patrimonial remarquable, site classé ou en instance de classement, abord de monuments historiques

SDP : Surface De Plancher
Dans tous les cas, les travaux doivent respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

En cette période importante pour notre commune, nous souhaitons vous adresser un message.

En effet, l'engagement citoyen est un sujet du quotidien et pas uniquement le jour du vote.

Aujourd'hui, nous vous invitons à réfléchir à la possibilité de vous présenter aux **prochaines élections municipales** (en mars 2026).

C'est une occasion unique de participer activement à la vie locale, de représenter vos concitoyens, renforcer la cohésion et répondre aux besoins de tous.

Faisons en sorte que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre, où chacun peut s'épanouir et participer à son développement,

Nous comptons sur votre réflexion et votre engagement.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

A vos agendas !



| | | |
|------------------|------------------|------------|
| 14-15 juin | Marché artisanal | MPT Audeux |
| 20 juin | Fête de l'école | Chaucenne |
| Samedi 5 juillet | Feu d'artifice | MPT Audeux |

Nous sommes heureux de vous régaler avec nos pizz' **chaque mardi, à Audeux sur le parking de l'église dès 17h30.**

Retrouvez notre carte et nos pizz' du moment sur Google, Facebook, Instagram ...

Faites-vous également plaisir avec nos délicieux desserts "fait maison".

A très vite!

Autour d'une Pizz'
07 44 93 10 10



Samedi 5 juillet 2025

Feu d'artifice

MAISON POUR TOUS - AUDEUX

À PARTIR DE 19H00

- 🎵 Ambiance musicale
- 🍹 Buvette
- 🍷 Petite restauration
- 🍽️ Plateau repas (sur réservation)
(Frites, salade, saucisse, fromage, dessert)

📞 RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE :
 ○ HUGO MARC 06.78.59.41.64
 ○ NOËLLE SARRAZIN 07.82.07.53.56

10€

À 22H30

FEU D'ARTIFICE

Offert par La Mairie et Le Comité des Fêtes

Venez nombreux partager une soirée festive et gourmande !

Les trois villages
 Association des parents d'élèves Audeux Nonotte Chauronne

FÊTE DE L'ÉCOLE

👏

Célébrons tous ensemble cette journée !

VENDREDI 20 JUIN 2025

ÉCOLE DE CHAUCENNE

DE 16H30 À 18H15 : KERMESSE

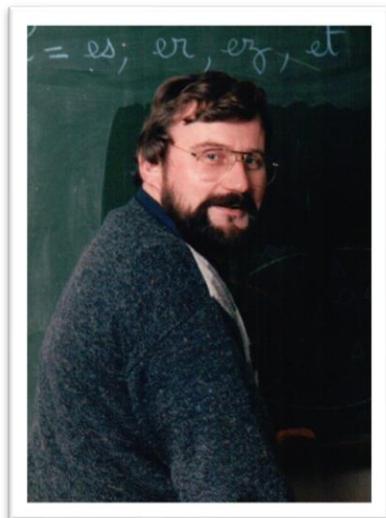
À 18H30 : SPECTACLE DES ENFANTS

**BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE (PRÉ-
RÉSERVATION POSSIBLE VIA QR CODE)**

VENEZ NOMBREUX !

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la durée de la fête

Hommage rendu à Patrick Richard



Sur le chemin de l'école, j'ai croisé un grand maître qui quittait le village par le chemin des écoliers.

*Je crois bien qu'il faisait l'école buissonnière.
Inutile de le présenter c'est LE maître et tout le monde le connaît.
Sans doute était-il né dans l'école d' Audeux car peu nombreux sont ceux qui se souviennent qui était là avant lui.
Le maître était un roc, un pilier, il occupait une grande place dans l'école mais aussi dans la mairie où il a rempli pendant de longues années de sa belle écriture d'instituteur les papiers officiels, les actes de mariages, les procès verbaux d'élections et les délibérations du conseil municipal car il a œuvré pendant plusieurs mandats auprès du grand Hugues, son ami.*

Des amis, il en comptait par dizaines et même sûrement par centaines car Patrick sous son air d'ours mal léché était de bonne compagnie, honnête et fidèle en amitié. Quant à ses élèves, il en parlait toujours avec chaleur et ne manquait pas d'anecdotes à raconter. Rien ne lui faisait plus plaisir que d'être salué par un « Bonjour Maître » de la part de ses anciens élèves qui gardaient pour lui un grand respect mêlé d'affection. Pour beaucoup, il était le symbole d'une école bon enfant, d'années heureuses passées dans le préfabriqué près de la cure. De temps en temps, Le maître faisait trembler les murs en poussant un grand coup de gueule pour remettre les pendules à l'heure, mais c'était vite oublié car chacun savait que dans cette carcasse de géant battait un cœur d'enfant.

Volontiers blagueur, un peu moqueur même et pince sans rire, s'il est parti si brusquement c'est probablement pour que nous gardions de lui nos meilleurs souvenirs intacts, les rigolades, les travaux de bénévolat qui transformèrent le village, les fêtes du 14 juillet, les sorties scolaires, la création de la bibliothèque et le regroupement pédagogique dont il avait été l'une des chevilles ouvrières, etc.

Il en a fait de belles choses dans sa vie notre Patrick (comme dit sa voisine Marie-Thérèse) car on ne manquait pas de le solliciter sachant que l'on pouvait compter sur lui mais ce n'est pas lui qui allait en parler, car il avait autant de modestie que de discrétion. Mais ici à Audeux chacun peut se souvenir des bons moments passés en sa compagnie et je suis prête à prier qu'invariablement en pensant à Patrick vous finirez par rire, ce qui est beaucoup plus plaisant que de pleurer.

En sortant de l'école, nous avons rencontré un grand maître qui quittait le village par le chemin des écoliers.

*Comme dans le poème de Jacques Prévert, il partait se promener tout autour de la terre dans un wagon doré.
De loin, il nous a salués et l'on pouvait l'entendre rire et chanter, heureux de son dernier pied de nez.*

